



Syndicat National des Personnels
de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire



Délégation CTIR Sud-Ouest
snpespjj.fsu.sudouest@gmail.com

Déclaration Liminaire au CTIR Sud-Ouest du 17 octobre 2016

Alors qu'un CTC sur les normes et les conditions de travail en milieu ouvert doit normalement se tenir, après plusieurs reports, le 24 novembre prochain ; vous convoquez ce CTIR avec comme point à l'ordre du jour : « état des lieux des conditions de travail en hébergement et milieu ouvert et construction des actions pouvant être menées au niveau interrégional ». Nous prenons note et dénonçons votre oubli « volontaire » des services d'insertion et des services des directions territoriales et régionale.

Les conditions de travail, sujet primordial, concernent tous les services... même l'insertion, même les fonctions supports... En effet, depuis maintenant plusieurs années nous vous alertons sur une dégradation inquiétante des conditions de travail tous services confondus.

Or, nous sommes à peine surpris-es de voir qu'en documents préparatoires, vous ne proposez que quelques éléments du bilan social, et 4 tableaux (agressions subies par les personnels de la PJJ en 2014 et 2015 et deux tableaux de bord hébergement), le tout sans aucune analyse. Est-ce à dire que pour vous, les conditions de travail se résument uniquement au nombre d'agressions déclarées ?

Cela illustre indéniablement l'importance que vous accordez à ce sujet, et montre à quel point vous pouvez exceller dans le mépris face à des services et des personnels qui s'épuisent, malgré leur investissement et la qualité de leur travail.

Les hébergements collectifs, et surtout les personnels qui y travaillent, ont vécu des changements importants ayant un impact direct sur leurs conditions de travail avec l'apparition du travail de nuit et l'augmentation du nombre de prise en charge, avec des jeunes qui ont souvent les mêmes problématiques. Cette nouvelle organisation du travail génère l'absence de gestion et d'anticipation des emplois du temps, un empiètement sur les temps de repos et la vie privée des collègues avec l'utilisation généralisée des téléphones portables et des boîtes mails personnelles, l'annulation des départs en formation pour nécessité de service, les amplitudes horaires non respectées....

Les CEF cumulent plusieurs difficultés qui sont inhérentes à cette conception de prise en charge, pour lesquelles vous avez refusé de faire un bilan que le SNPES-PJJ/FSU vous demande depuis plus d'un an. Pourtant, ces dernières années, la quasi-totalité des 7 CEF de l'interrégion a connu des dysfonctionnements graves ayant entraîné plusieurs fermetures, inspections et/ou condamnations pénales. Nous ne pouvons que vous renvoyer à nos dernières déclarations pré-liminaires.

Concernant les services de milieu ouvert, alors même que l'administration prône le « milieu ouvert socle », il n'y a aucune prise en compte de la charge de travail et par la même des conditions de travail. Au contraire, une pression est mise sur les agents pour faire toujours plus, jouant souvent sur la culpabilité professionnelle et personnelle, et en instaurant la solidarité comme norme de travail pour pallier l'absence de moyens.

Or, depuis un peu plus de dix ans :

- la mission peut s'être généralisée sur tous les milieux ouverts entraînant, de fait, un temps spécifique réservé à cette mission, sans baisse de la charge de travail, et sans prise en compte des dépassements horaires
- les permanences BEX,
- les permanences dans le cadre de la prise en charge des mesures à 5 jours (art 12-3),
- l'augmentation du nombre d'écrits,
- l'augmentation des distances à parcourir en raison de la réorganisation administrative, les restructurations et la disparition de certains services,
- la baisse du nombre de véhicules administratifs
- la multiplicité des tâches administratives pour tous personnels confondus,
- l'absence de la pluridisciplinarité. Les psychologues et les assistants de service social ne sont pas toujours en capacité d'intervenir sur toutes les mesures judiciaires d'investigation éducative, et encore moins dans les autres mesures
- etc...

Vous ne les évoquez pas, mais les services d'insertion ne sont pas épargnés : des personnels absents non remplacés et des locaux inadaptés. L'annonce brutale de la fin des recrutements des professeurs techniques marque un manque significatif d'ambition pour la reconstruction d'un véritable secteur de l'insertion à la PJJ....

Vous ignorez la charge de travail croissante des administratifs, personnels souvent isolés, sans cesse en charge de nouvelles missions, et ce sans aucune reconnaissance salariale et statutaire.

Au regard des documents que vous nous fournissez, nous sommes dans l'obligation de vous rappeler la définition des conditions de travail : **« les conditions de travail sont d'une manière générale l'environnement dans lequel les employé-es vivent sur leur lieu de travail. Elles comprennent la pénibilité et les risques du travail effectué ainsi que l'environnement de travail. Dans l'exercice d'une activité professionnelle donnée, les conditions de travail sont un ensemble de paramètres qui influent sur la satisfaction trouvée quotidiennement à cette activité, comme sur les formes et**

degrés de fatigue et qui dans la durée, induisent des conséquences qu'on peut qualifier de répercussions ».

Nous sommes curieux-ses de savoir quel est votre état des lieux et sur quelles bases vous le faites. Certainement pas à partir de la pauvreté des documents préparatoires que vous nous fournissez. Vous ne nous communiquez même pas l'activité des services, par exemple le nombre de PEAT, les horaires et les déplacements qu'elles ont induites, le nombre d'heures supplémentaires à récupérer dans les hébergements, etc...

Vous n'utilisez même pas les données existantes des dernières années pour faire une analyse comparative et fine de l'évolution des conditions de travail alors même que vous avez à votre disposition, par exemple, le bilan social annuel, les comptes rendus des CHSCT, les comptes rendus des ORSCT. Tous ces documents mettent pourtant en évidence, par exemple, une augmentation notable du nombre de journées d'absence depuis au moins quatre ans.

Comment pouvons-nous interpréter cette absence de sérieux : légèreté ? mépris ? fatigue ? Dégradations de vos conditions de travail ?

Pourtant, nous savons que certaines unités sont actuellement en grande difficulté avec de nombreuses mesures en attente, des personnels en arrêt maladie et non remplacés. Nous pourrions évoquer entre autres la situation des UEMO de Bergerac, d'Angoulême, de Guéret, de Mont de Marsan, la DT Aquitaine Sud, l'EPE de Pessac, l'UEAJ de Limoges, et certains CEF...

Certains de ces services vont ont adressé des courriers restés sans réponse de votre part à ce jour.

Au vu du peu d'éléments que vous nous avez fourni, nous sommes curieux-ses de connaître votre état des lieux des conditions de travail des différents services de la région, votre évaluation des risques psycho sociaux et vos propositions d'actions pour y faire face.

De notre côté, après vous avoir entendu, nous ne manquerons pas de vous part de nos propositions.